



Erythrée: recrutement de mineurs

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Alexandra Geiser

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

Compte dons
CCP 30-1085-7

Berne, 21 janvier 2015



Introduction

Sur la base de la demande soumise à l'analyse-pays de l'OSAR, nous avons traité les sujets suivants:

1. Est-ce que des mineur-e-s sont recruté-e-s pour le service national?
2. Est-ce que des jeunes en décrochage scolaire sont recrutés pour le service national?
3. Est-ce que des mineur-e-s sont recruté-e-s dans l'armée populaire?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements en Erythrée depuis plusieurs années.¹ Les informations qui nous ont été transmises par des spécialistes² ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus:

1 Recrutement de mineur-e-s pour le service national?

Bien que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans soit prohibé par le *National Service Proclamation 11/1991*,³ il existe différents rapports selon lesquels des mineur-e-s seraient recruté-e-s. L'OSAR a publié un rapport en 2011 relatif au recrutement des mineur-e-s dans le service national.⁴ Le *US Department of State* ou le *Child Rights Information Network* signalaient déjà le recrutement d'enfants de moins de 18 ans.⁵ Les *Eligibility Guidelines* de l'UNHCR d'avril 2011 faisaient aussi état du recrutement d'enfants de moins de 18 ans.⁶ Des études récentes confirment ces conclusions.⁷

¹ www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine.

² Conformément aux normes COI, l'OSAR utilise des sources publiquement accessibles. Si elle ne trouve pas d'information pendant la période limitée que dure sa recherche, elle fait appel à des experts. L'OSAR cite ses sources de façon claire et transparente. Pour des raisons de protection des sources, certaines personnes de contact peuvent être citées sous couvert d'anonymat.

³ Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, *Child Soldier Report*, 2004: www.child-soldiers.org/document/get?id=772; UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, 13 mai 2014, A/HRC/26/45: www.refworld.org/docid/53a028174.html, p. 9.

⁴ SFH, Eritrea: Rekrutierung von Kindern in den Nationaldienst, 15 septembre 2011: www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslander/afrika/eritrea/eritrea-rekrutierung-von-kindern-in-den-nationaldienst.pdf.

⁵ US Department of State, 2010 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea, 8 avril 2011: www.unhcr.org/refworld/docid/4da56dccc.html; Child Rights Information Network, Eritrea: Child Rights References in the Universal Periodic Review, 30 novembre 2009: www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=21838.

⁶ UN High Commissioner for Refugees, UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea, 20 avril 2011: www.unhcr.org/refworld/docid/4dfe0ec2.html, pp. 16–17.

⁷ Cf. Child Soldiers International (anciennement: Coalition to Stop the Use of Child Soldiers), *Louder Than Words*, 2012: www.child-soldiers.org/user_uploads/pdf/louderthanwordsseptember20124903558.pdf, p. 28; UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, 13 mai 2014, A/HRC/26/45: www.refworld.org/docid/53a028174.html, p. 9.

Les autorités régionales sont responsables du recrutement. Selon l'ambassade britannique à Asmara, les adolescent-e-s sont convoqué-e-s par les autorités locales après avoir terminé leur 11^{ème} année d'étude où s'ils ou elles ont abandonné les cours, suite aux indications des écoles secondaires. En outre, la police et les militaires procèdent régulièrement à des *Giffas* (rafles).⁸ Des personnes aptes au service sont dépistées et recrutées lors de perquisitions domiciliaires, de barrages routiers ou sur leurs lieux de travail.⁹

2 Militarisation du système d'éducation: Sawa

Depuis 2003, la 12^{ème} et dernière classe de l'école secondaire doit être complétée, comme partie du service national, dans le camp d'entraînement militaire de Sawa sous contrôle de l'armée et avec une formation militaire.¹⁰ Les étudiant-e-s de Sawa ont un statut militaire, sont soumis à la discipline militaire et se retrouvent sous la juridiction du ministère de la défense. La formation académique est délaissée au profit de la formation militaire.¹¹

Le *US Department of State* part du principe que la majorité des recrues sont âgées de 18 ans ou plus, signalant cependant que des jeunes de 16 ans sont également stationné-e-s à Sawa.¹² Tant la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme Sheila B. Keetharuth que *Child Soldiers International* se réfèrent à un rapport d'un ancien commandant de Sawa.¹³ Lors de la 21^{ème} ronde de recrutement (août 2007 à février 2008), 3510 des 9938 recrues à Sawa étaient mineures (1911 garçons et 1599 filles).¹⁴ Selon les estimations d'un expert de l'Erythrée, environ 5 pourcent des recrues seraient mineures.¹⁵

En 2011, ce même expert de l'Erythrée partait du principe que depuis 2003 et l'intégration de la 12^{ème} classe dans le service national, le nombre de recrues

⁸ Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, mai 2013: www.womensrefugeecommission.org/resources/document/940-young-and-astray-an-assessment-of-factors-driving-the-movement-of-unaccompanied-children-and-adolescents-from-eritrea-into-ethiopia-sudan-and-beyond, p. 12.

⁹ UN High Commissioner for Refugees, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 avril 2011: www.unhcr.org/refworld/docid/4d4fe0ec2.html, p. 15.

¹⁰ UN High Commissioner for Refugees, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea*, 20 avril 2011: www.unhcr.org/refworld/docid/4d4fe0ec2.html, pp. 16-17.

¹¹ *Child Soldiers International* (anciennement: Coalition to Stop the Use of Child Soldiers), *Louder Than Words*, 2012: www.child-soldiers.org/user_uploads/pdf/louderthanwordsseptember20124903558.pdf, pp. 41-43.

¹² United States Department of State, *2012 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea*, 19 avril 2013: www.refworld.org/docid/517e6e3c1e.html; US Department of State: *Country Report on Human Rights Practices 2013 – Eritrea*, 27 février 2014: www.ecoi.net/local_link/270704/400788_de.html.

¹³ See the Translation of the Report of the Commander of the Sawa Military Training Camp to the Office of the Eritrean President (original document dated 30 June 2008). Available from: www.arkokabay.com/news/index.php?option=com-content&view=article&id=254.

¹⁴ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, 13 mai 2014, A/HRC/26/45: www.refworld.org/docid/53a028174.html, p. 9; *Child Soldiers International* (anciennement: Coalition to Stop the Use of Child Soldiers), *Louder Than Words*, 2012: www.child-soldiers.org/user_uploads/pdf/louderthanwordsseptember20124903558.pdf, pp. 41-43.

¹⁵ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 21 janvier 2015.

n'ayant pas 18 ans a considérablement augmenté. Un nombre important d'élèves ayant commencé l'école avant l'âge de 7 ans ou ayant pu sauter une année sont âgé-e-s de 16 ou 17 ans seulement lorsqu'ils ou elles intègrent le service national durant leur 12^{ème} classe à Sawa. La majorité de ceux-ci atteint cependant l'âge de 18 ans au cours de la 12^{ème} classe.¹⁶ Sheila B. Keetharuth mentionne également dans son rapport que quelques recrues n'ont pas encore 18 ans révolus au début de la 12^{ème} classe.¹⁷ *Child Soldiers International* suppose même que dans de nombreux cas, les diplômé-e-s de la 12^{ème} classe à Sawa n'ont pas encore 18 ans, étant donné que l'accès à ladite 12^{ème} année ne dépend pas de l'âge mais de l'achèvement des classes antérieures.¹⁸

Selon *Child Soldiers International*, les mineur-e-s sont aussi recruté-e-s dans le cadre de rondes de convocations et de *Giffas*. Selon le témoignage d'une personne recrutée de force lors d'une *Giffa* en 2007, son unité de 500 personnes comptait 17 enfants entre 11 et 14 ans ainsi que beaucoup de jeunes garçons et filles âgé-e-s de 15 à 17 ans.¹⁹

3 Recrutement de mineur-e-s en décrochage scolaire

Plusieurs rapports font état du recrutement pour le service national de mineur-e-s en décrochage scolaire. La *Women's Refugee Commission* a analysé, sur la base d'entretiens, les motifs de fuite des enfants érythréens mineurs non accompagnés se trouvant dans des camps de réfugiés au Soudan et en Ethiopie. Le recrutement de mineur-e-s est également abordé, dévoilant que des enfants de 15 ans sont recrutés. Ceci vaut particulièrement pour des enfants ayant abandonné de manière prématurée la scolarité et/ou ont l'air plus âgés.²⁰ Des enfants interrogés ont indiqué leur peur d'être recrutés de force dans le centre d'entraînement *Wi'a*, parce qu'ils ne vont plus à l'école en raison de mauvais résultats ou d'absences répétées. Les enfants ont expliqué que ce sont uniquement les jeunes qui ont terminé la 11^{ème} année de cours qui sont incorporés à Sawa. Les mauvais élèves sont, quant à eux, formés à *Wi'a*, qui accueille aussi des enfants attrapés lors de leur fuite ou considérés comme des «mauvais» Erythréens. Les enfants ont mentionné des contrôles stricts, des sanctions sévères et des conditions difficiles à *Wi'a*. Des jeunes de 12 et 13 ans

¹⁶ Renseignements transmis à l'OSAR par un expert, 6 septembre 2011 (informations compilées durant l'été 2008 en Erythrée).

¹⁷ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, 13 mai 2014, A/HRC/26/45: www.refworld.org/docid/53a028174.html, p. 9.

¹⁸ Child Soldiers International (anciennement: Coalition to Stop the Use of Child Soldiers), *Louder Than Words*, 2012 www.child-soldiers.org/user_uploads/pdf/louderthanwordsseptember20124903558.pdf, pp. 41-43.

¹⁹ Child Soldiers International (anciennement: Coalition to Stop the Use of Child Soldiers), *Louder Than Words*, 2012 www.child-soldiers.org/user_uploads/pdf/louderthanwordsseptember20124903558.pdf, pp. 41-43.

²⁰ Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, mai 2013: www.womensrefugeecommission.org/resources/document/940-young-and-astray-an-assessment-of-factors-driving-the-movement-of-unaccompanied-children-and-adolescents-from-eritrea-into-ethiopia-sudan-and-beyond, p. 12.

auraient même été cantonnés à Wi'a, surtout lorsqu'ils paraissent plus âgés.²¹ La Rapporteuse spéciale des Nations Unies Sheila B. Keetharuth indique également que des enfants n'ayant pas terminé leur 11^{ème} classe sont envoyés dans des autres centres de formation. La convocation émane alors des autorités locales. Selon Keetharuth, ce sont parfois essentiellement des enfants de 15 ans qui sont recrutés lors de certaines *Giffas* et envoyés vers Wi'a. Pas même un acte de naissance prouvant la minorité n'aiderait à ce qu'ils soient démobilisés et renvoyés à la maison.²²

Selon un expert de l'Erythrée contacté par l'OSAR, des mineur-e-s en rupture scolaire sont régulièrement incorporé-e-s dans le service national depuis 2005. Bien qu'il n'existe pas de pratique générale, des administrations locales inscrivent souvent des jeunes en décrochage scolaire pour remplir leurs quotas.²³ Il souligne que Wi'a n'est plus utilisé comme centre de formation. En plus de Sawa, la formation militaire a lieu à Mitire et directement auprès des divisions militaires.²⁴

En 2011 déjà, l'expert de l'Erythrée relevait que des étudiants seraient retirés de l'école lorsqu'ils sont suspectés de retarder la fin de leur scolarité pour éviter d'être envoyés à Sawa, et ce dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Ils seraient envoyés dans les camps d'entraînement militaire de Wi'a et Mitire, même s'ils n'ont pas fini leur 11^{ème} année de scolarité. Depuis 2006, des étudiants sont également recrutés avant l'âge de 18 ans, lorsqu'ils sont soupçonnés de retarder la fin de leur scolarité.²⁵ Le *US Department of State* rapportait en 2009 une campagne de recrutement dans la région d'Anseba. Toutes les écoles secondaires de la région ont été touchées et des enfants mineurs de la 10^{ème} et 11^{ème} classe ont été emmenés au camp militaire de Wi'a.²⁶

«**Bootcamps**». Depuis 2003, les autorités locales envoient des jeunes de 13 à 17 ans, prétendus criminels ou coupables de sécher les cours et qui présentent un comportement social inapproprié, dans un camp de formation militaire en vue de leur rééducation. Comme dans un «Bootcamp», ils sont censés progresser et s'améliorer. Ils sont soumis à une éducation militaire rudimentaire. Ils restent ensuite dans ces camps et accomplissent des travaux de soutien à l'administration ou aux unités militaires rattachées au camp. Ils sont appelés *menjus* et se retrouvent souvent au service personnel d'un officier. Certains peuvent continuer leur formation scolaire. Dès qu'ils ont terminé la 11^{ème} classe, ils sont alors transférés à Sawa pour accomplir la 12^{ème} année.²⁷

²¹ Women's Refugee Commission, *Young and Astray: An Assessment of Factors Driving the Movement of Unaccompanied Children and Adolescents from Eritrea into Ethiopia, Sudan and Beyond*, mai 2013: www.womensrefugeecommission.org/resources/document/940-young-and-astray-an-assessment-of-factors-driving-the-movement-of-unaccompanied-children-and-adolescents-from-eritrea-into-ethiopia-sudan-and-beyond, p. 12.

²² UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea*, 13 mai 2014, A/HRC/26/45: www.refworld.org/docid/53a028174.html, p. 9.

²³ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 20 janvier 2015.

²⁴ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 21 janvier 2015.

²⁵ Renseignements transmis à l'OSAR par un expert, 6 septembre 2011 (informations compilées durant l'été 2008 en Erythrée).

²⁶ US Department of State, *2009 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea*, 11 mars 2010: www.unhcr.org/refworld/docid/4b9e52f978.html.

²⁷ Renseignements transmis à l'OSAR par un expert, 6 septembre 2011 (informations compilées durant l'été 2008 en Erythrée).

L'expert de l'Erythrée estime que les autorités érythréennes ne recrutent pas systématiquement des enfants dans le service national. Le manque de documentation des registres des naissances, la négligence des autorités locales ou encore des motifs personnels de certains officiers seraient à retenir parmi les raisons du recrutement de mineur-e-s. Il arrive ainsi que des autorités locales convoquent des étudiants qui ne sont que dans leur 10^{ème} ou 11^{ème} année de cours, indépendamment de la limite d'âge fixée par la loi. Des mineur-e-s sont aussi convoqués pour punir les «comportements fautifs» de leurs parents en matière politique ou liés à la religion.²⁸

4 Recrutement dans l'armée populaire

Durant l'été 2012, le régime érythéen a commencé à établir l'armée populaire (la prétendue «armée du peuple»). Des jeunes hommes n'ayant pas encore accompli le service national, des membres de l'armée nationale de réserve ainsi que des hommes de plus de 54 ans qui ne sont plus soumis à des obligations militaires sont recrutés pour l'armée populaire.²⁹ Depuis le mois de mai 2014, l'armée populaire, qui opérait auparavant parallèlement à l'armée régulière, a été affectée au chef de l'état-major et se retrouve donc subordonnée à l'armée régulière.³⁰

En plus des formations militaires qu'ils doivent suivre, les membres de l'armée populaire sont astreints à l'accomplissement de tâches de travail et d'activités de surveillance.³¹ A cet effet, ils reçoivent des fusils (AK 47).³² Le *US Department of State* se réfère à des rapports décrivant que les commandants de l'armée populaire ont été invités à armer des jeunes de 14 ans.³³ La tranche d'âge varie entre 17 et 70 ans, mais des cas ont aussi été signalés où des personnes âgées de plus de 70 ans ont été armées. Les membres de l'armée nationale de réserve convoqués pour l'armée populaire servent principalement comme chefs de groupe (groupe – *Ganta*, plus petite unité militaire), mais n'ont cependant pas le rang ni le grade d'officier ou de sous-officier.³⁴

L'expert de l'Erythrée et *International Crisis Group* estiment que le régime, par l'intermédiaire de l'armée populaire, veut combler les lacunes qui ont surgi dans l'armée régulière suite aux désertions,³⁵ sans entraîner des coûts élevés, étant donné que les membres de l'armée populaire doivent se charger eux-mêmes de leurs besoins en vêtements, nourriture et hébergement.³⁶

²⁸ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 6 septembre 2011 et 21 janvier 2015.

²⁹ US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2013 – Eritrea, 27 février 2014: www.ecoi.net/local_link/270704/400788_de.html.

³⁰ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 2 décembre 2014.

³¹ US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2013 – Eritrea, 27 février 2014: www.ecoi.net/local_link/270704/400788_de.html; UK Foreign and Commonwealth Office: Human Rights and Democracy Report 2013 – Section XI: Human Rights in Countries of Concern – Eritrea, 10 avril 2014: www.ecoi.net/local_link/273695/402732_de.html.

³² Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 20 octobre 2012.

³³ United States Department of State, 2012 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea, 19 avril 2013, available at: www.refworld.org/docid/517e6e3c1e.html.

³⁴ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 20 octobre 2012.

³⁵ International Crisis Group, Eritrea: Ending the Exodus? 8 août 2014: www.ecoi.net/file_upload/1788_1408024154_b100-eritrea-ending-the-exodus.pdf.

³⁶ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 2 décembre 2014.

Ceux qui refusent de prendre les armes ou de participer aux opérations de l'armée populaire sont punis par le retrait des coupons leur permettant d'acheter à prix réduit des denrées alimentaires provenant des boutiques populaires de l'Etat. En outre, la délivrance de documents leur est refusée et ils peuvent subir des menaces d'emprisonnement. Les personnes qui esquivent la convocation pour l'armée populaire en fuyant à l'étranger sont perçues comme des déserteurs.³⁷

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Erythrée et d'autres pays d'origine des réfugiés sous www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancrées dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faitière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

L'OSAR-Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter

³⁷ Renseignements fournis à l'OSAR par un expert, 20 octobre 2012.